

CODE DE CONDUITE MONDIAL DE PEPSICO





INTRODUCTION

3

Notre mission et notre vision

4



AGIR AVEC INTÉGRITÉ

5

Pourquoi avons-nous un Code de conduite?

6

Qui est responsable de notre Code?

6

Quelle est ma responsabilité personnelle?

7

- Comment Agir avec intégrité?
- Donner l'exemple

7

8

Comment puis-je obtenir des conseils et signaler des violations?

9

Ligne de signalement Speak Up

10

Enquêter sur les fautes professionnelles et prendre des mesures disciplinaires

11

Interdiction des représailles

11

SUR NOTRE LIEU DE TRAVAIL

12

L'inclusion pour la croissance

13

Droits humains

14

Lutte contre la discrimination et le harcèlement

15

Environnement, Santé et Sécurité

16

Consommation de drogues

17

Lutte contre la violence

17



SUR NOTRE MARCHÉ

18

Nos consommateurs

19

- Sécurité alimentaire et qualité des produits
- Marketing responsable

19

20

Nos clients

21

Nos fournisseurs

21

Concurrence loyale

22

Lutte contre la corruption

23

- Identifier les représentants du gouvernement

24

Cadeaux d'affaires

25

Lutte contre le blanchiment d'argent

26

Sanctions internationales et contrôles commerciaux

26

EN AFFAIRES

27

Tenue rigoureuse des documents d'entreprise

28

- Conservation des documents
- Exactitude financière
- Informations financières et audits

28

29

29

Confidentialité

30

Intelligence artificielle

31

Protection des ressources de l'entreprise et utilisation appropriée

32

- Biens matériels et ressources financières
- Actifs électroniques
- Propriété intellectuelle
- Protection des informations de PepsiCo
- Interdiction du délit d'initié

32

33

34

35

36

Conflits d'intérêts

37

Communiquer avec le public

38

- Prises de parole en public et demandes de la presse
- Médias sociaux

38

39



DANS LE MONDE

40

PepsiCo Positive (pep+)

41

La Fondation PepsiCo

41

Soyez un bon citoyen

42

Activités politiques

42



RESSOURCES

43

Département mondial de conformité et d'éthique de PepsiCo

43

Département juridique de PepsiCo

43

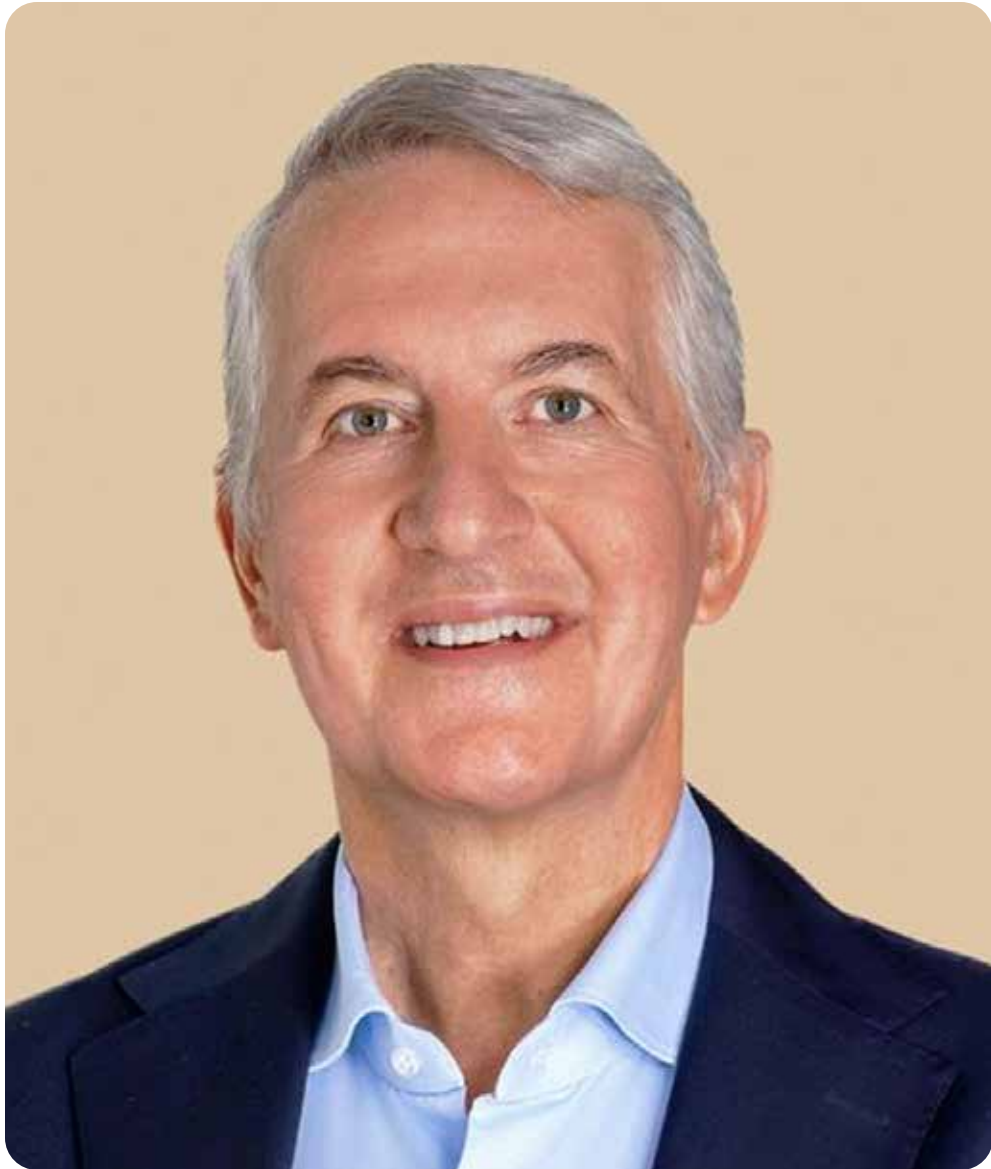


ONE PEPSICO WAY

J'ai le plaisir de vous présenter le Code de conduite mondial de PepsiCo. Notre Code décrit la manière dont nous menons nos activités dans le respect des règles, en nous appuyant sur notre solide culture éthique : ce que nous appelons la méthode One PepsiCo Way. L'un des comportements clés de la philosophie « One PepsiCo Way » est d'Agir avec intégrité dans tout ce que nous faisons. En effet, l'intégrité est l'un des atouts les plus précieux de PepsiCo. Il est essentiel de préserver notre réputation auprès de nos parties prenantes, de garantir à tous l'égalité des chances en matière d'emploi, de renforcer notre avantage concurrentiel et de stimuler la croissance à long terme.

Et si la mise en place d'une culture d'intégrité et d'éthique prend des années, il suffit seulement d'un instant pour la perdre. Cette culture ne peut donc pas être considérée comme acquise. Nous devons y investir sans relâche, jour après jour, année après année. C'est pourquoi chaque employé de PepsiCo doit respecter notre Code de conduite mondial. Cela permet non seulement de renforcer notre culture éthique, mais également d'établir un climat de confiance avec nos collègues, nos clients, nos consommateurs, nos investisseurs et les communautés, ce qui nous aide à réussir sur tous les marchés où nous sommes présents.

Merci pour votre engagement dans cette mission cruciale : un engagement qui permettra à PepsiCo de rester l'une des entreprises les plus admirées, éthiques et performantes au monde.



BIEN À VOUS,

RAMON LAGUARTA
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



NOTRE MISSION ET NOTRE VISION

Chez PepsiCo, notre mission est simple : *faire naître davantage de sourires à chaque gorgée et à chaque bouchée*, en touchant plus de consommateurs, en couvrant plus d'occasions et en multipliant les points de contact. Chaque action que nous entreprenons et chaque décision que nous prenons contribue à notre ambition de devenir une entreprise mondiale de premier plan et admirée dans le secteur de l'alimentation et des boissons.

Nous y parviendrons en travaillant ensemble, en tant que One PepsiCo (Une seule et même entité PepsiCo), unis par un ensemble de comportements qui définissent notre culture.

Nous appelons cela la méthode One PepsiCo Way.



« One PepsiCo Way » est notre plan d'action pour devenir ensemble Plus rapides, Plus forts et Meilleurs, en nous efforçant d'améliorer nos performances tout en nous concentrant davantage sur ce qui compte le plus :

- Nous devenons encore **Plus rapides** en mettant l'accent sur le consommateur et l'innovation, en continuant d'intégrer les Choix Positifs à notre portefeuille principal et en saisissant de nouvelles opportunités de croissance.
- Nous devenons encore **Plus forts** en opérant comme One PepsiCo (une seule et même entité PepsiCo), en intégrant les systèmes, les données et l'infrastructure à l'échelle de l'entreprise afin d'accélérer la transformation numérique.
- Nous générons une croissance encore **Meilleure** en continuant à faire progresser nos objectifs pep+, en transformant les méthodes de culture de nos ingrédients; les processus de fabrication, de transport, de vente et d'emballage de nos produits; et la manière dont nous formons nos employés.

ONE
PEPSICO
WAY



AGIR AVEC INTÉGRITÉ

Pourquoi avons-nous un Code de conduite?

Qui est responsable de notre Code?

Quelle est ma responsabilité personnelle?

- Comment Agir avec intégrité?
- Donner l'exemple

Comment puis-je obtenir des conseils et signaler des violations?

Ligne de signalement Speak Up

Enquêter sur les fautes professionnelles et prendre des mesures disciplinaires

Interdiction des représailles

6

6

7

7

8

9

10

11

11

Chez PepsiCo, nous pensons qu'Agir avec intégrité n'est pas seulement une règle à suivre, mais le bon comportement à adopter pour rendre notre entreprise Plus forte.

Notre Code de conduite mondial est le fondement de notre engagement envers l'excellence éthique et détaille les politiques et les lignes directrices qui définissent la manière dont nous menons nos activités dans le respect des règles : la méthode One PepsiCo Way.





POURQUOI AVONS-NOUS UN CODE DE CONDUITE?

Le Code de conduite mondial de PepsiCo fournit une feuille de route des politiques, normes et procédures qui régissent la manière dont nous menons nos activités à travers le monde. En respectant notre Code et en agissant systématiquement avec intégrité, vous contribuez pleinement à la promotion de notre culture d'excellence éthique.

Notre Code décrit l'engagement de l'entreprise envers des pratiques éthiques dans tous les aspects de nos activités :



Respect sur le lieu de travail



Confiance sur le marché



Équité dans nos relations d'affaires



Honnêteté dans la conduite des affaires



Impact dans le monde

QUI EST RESPONSABLE DE NOTRE CODE?

Quel que soit votre rôle chez PepsiCo, les principes de notre Code doivent être au cœur de chacune de vos décisions professionnelles. Notre Code s'applique à tous les collaborateurs au sein de notre entreprise, partout dans le monde, de nos bureaux, usines et entrepôts jusqu'à la salle du conseil d'administration, y compris :

- Tous les employés de PepsiCo, y compris ceux des filiales consolidées de PepsiCo.
- Les membres du Conseil d'administration de PepsiCo lorsqu'ils agissent en leur qualité d'administrateurs.

Le Conseil d'administration de notre entreprise est chargé d'adopter notre Code. Le Département mondial de conformité et d'éthique de PepsiCo est chargé de le promouvoir, de veiller à son application et de garantir son respect.

Toute dérogation à notre Code nécessite l'approbation écrite préalable du Responsable mondial de la conformité et de l'éthique ou, dans certaines circonstances, du Conseil d'administration ou de l'un de ses comités. Les dérogations seront divulguées sans délai conformément à la loi applicable.



Le présent Code de conduite ne constitue ni un contrat ni une garantie d'emploi pour quelque durée que ce soit et ne crée aucun droit spécifique en matière d'emploi.



QUELLE EST MA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE?

Agir avec intégrité et respecter notre Code

Notre réputation d'entreprise d'agir de manière éthique et responsable se construit à chaque décision, chaque jour, par chacun d'entre nous. Notre Code de conduite, associé aux politiques de notre entreprise, vous fournit les informations dont vous avez besoin pour exercer vos fonctions de manière éthique. Il est de votre responsabilité d'Agir de manière responsable, de comprendre et de respecter les politiques qui s'appliquent à votre travail et aux décisions que vous prenez.

En tant qu'entreprise mondiale, PepsiCo s'engage également à respecter les lois des pays dans lesquels elle opère. Les lois et réglementations internationales sont complexes; le respect de notre Code et de nos politiques permettra de garantir votre conformité avec les lois locales applicables.

COMMENT AGIR AVEC INTÉGRITÉ?

- Respectez et appliquez le Code de conduite de PepsiCo.
- Faites toujours ce qui est juste.
- Montrez l'exemple et donnez aux autres les moyens d'agir.
- Comportez-vous de manière transparente et authentique.
- Assumez la responsabilité de vos actes.

Ne tombez pas dans le piège des raccourcis éthiques

Chez PepsiCo, nous sommes fiers de notre capacité à rester concentrés et à mener à bien les projets rapidement, mais vous ne devez jamais laisser la poursuite d'objectifs professionnels ambitieux vous faire perdre de vue les aspects éthiques de la prise de décision. Agir avec intégrité, c'est faire ce qui est juste, même lorsque personne ne regarde. Il est facile de céder à la tentation de raccourcis éthiques qui semblent insignifiants que d'autres ne remarqueraient probablement même pas. Agir avec intégrité ne consiste pas seulement à suivre les règles; c'est être guidé par ses propres principes moraux.





DONNER L'EXEMPLE

Si les employés doivent toujours Agir avec intégrité, chaque responsable et dirigeant de PepsiCo a la responsabilité supplémentaire de montrer l'exemple et de donner aux autres les moyens d'agir en renforçant les principes de notre Code à tous les échelons de notre entreprise.



Si vous êtes dirigeant ou responsable, vous êtes appelé à incarner un modèle positif et à inspirer les autres à adopter notre Code en :

- récompensant l'intégrité;
- encourageant la prise de décision éthique;
- créant un environnement de travail ouvert dans lequel chaque voix compte;
- évitant les représailles contre ceux qui osent signaler un comportement;
- demandant de l'aide pour résoudre et signaler les problèmes lorsqu'ils surviennent.

Que dois-je faire si mon responsable me demande d'effectuer une tâche qui, selon moi, pourrait enfreindre notre Code de conduite ou une loi?

Faites part de vos préoccupations ouvertement et honnêtement à votre responsable. Si la réponse de votre responsable ne vous satisfait pas, ou si vous ne vous sentez pas à l'aise de lui parler, soulevez le problème par le biais de toute autre ressource mentionnée dans la section « [Comment puis-je obtenir des conseils et signaler des violations?](#) » Vous ne devez jamais enfreindre sciemment notre Code, une politique ou une loi, même si un responsable vous le demande ou si vous avez omis de demander conseil.



COMMENT PUIS-JE OBTENIR DES CONSEILS ET SIGNALER DES VIOLATIONS?

Il est de votre responsabilité de poser des questions et de faire part de vos préoccupations lorsque des problèmes de conformité surviennent. Notre Code ne peut pas décrire toutes les situations possibles que vous pourriez rencontrer dans votre travail quotidien. Si vous ne trouvez pas de réponse dans notre Code, ou si vous avez des questions sur la façon d’interpréter notre Code, demandez conseil. De même, si vous avez connaissance d’un élément susceptible de constituer une violation de notre Code, de nos politiques ou de la loi, vous devez le signaler afin que cette situation puisse être réglée. Vous disposez de plusieurs moyens pour demander conseil ou faire un signalement :

Votre supérieur hiérarchique, le responsable du niveau hiérarchique suivant ou votre responsable des Ressources humaines :

Dans la plupart des cas, votre supérieur hiérarchique devrait être votre premier interlocuteur. Vous devez immédiatement contacter votre responsable pour signaler tout problème nécessitant une attention urgente, tels que la violence sur le lieu de travail, la santé et la sécurité d’un employé, et les problèmes de qualité ou de sécurité alimentaire.

Votre responsable est également une excellente ressource pour obtenir des conseils ou lui faire part de vos préoccupations concernant les politiques et procédures de l’entreprise et spécifiques à votre poste, vos responsabilités professionnelles, les problèmes avec vos collègues, les litiges disciplinaires, la rémunération, les opportunités de promotion et les questions liées à l’environnement de travail.

Département mondial de conformité et d’éthique ou Département juridique de PepsiCo :

Pour toute situation impliquant des violations réelles ou potentielles du Code ou de la loi, contactez le Département mondial de conformité et d’éthique ou le Département juridique. Voici quelques exemples de ces situations :

- irrégularités ou fausses déclarations financières, comptables ou d’audit;
- fraude, vol, corruption ou autres pratiques commerciales corrompues;
- infractions aux lois antitrust ou relatives au délit d’initié;
- violations de la Politique de PepsiCo relative aux droits humains;
- discrimination ou harcèlement illégal;
- conflits d’intérêts importants.
- utilisation abusive d’informations confidentielles, de systèmes informatiques ou d’autres actifs de l’entreprise;
- activité criminelle ou autre activité illégale.

Comment savoir si dois-je demander conseil?

Si quelque chose ne vous semble pas normal, alors c’est peut-être que ce n’est pas le bon comportement à adopter. Posez-vous les questions suivantes :

- Suis-je sûr(e) que cette démarche est légale? Est-ce conforme à notre Code et à nos politiques?
- Cela nuira-t-il à la réputation de PepsiCo ou fera-t-il perdre en crédibilité à notre entreprise?
- Est-ce que je mets d’autres personnes en danger?
- Est-ce que j’Agis avec intégrité, de manière sincère et honnête?
- Est-ce que j’Agis de manière responsable pour m’assurer que l’action ou le résultat ne me porte pas préjudice, ni à PepsiCo? Comment me sentirais-je si cela faisait la une d’un journal?

Si vous avez des doutes sur les réponses à l’une de ces questions, vous devez demander de l’aide pour prendre la bonne décision.

Vous pouvez contacter le Département mondial de conformité et d’éthique par e-mail à l’adresse PepsiCoComplianceandEthics@pepsico.com, ou consulter le Département juridique PepsiCo de votre région.

Consultez notre Politique mondiale de remontée des problèmes relatifs au Code de conduite.



LIGNE DE SIGNALEMENT SPEAK UP :

En plus des ressources mentionnées ci-dessus, vous pouvez poser des questions, faire part de vos préoccupations ou signaler des violations présumées des règles de conformité en contactant Speak Up, la ligne de signalement éthique de PepsiCo. Speak Up est une ligne de signalement gratuite, disponible 24h/24 et 7j/7, dédiée à l'éthique et accessible à tous les employés, consommateurs, fournisseurs et autres tiers de PepsiCo pour signaler les violations présumées de notre Code.

La ligne de signalement Speak Up est disponible partout dans le monde :

- Sur Internet à l'adresse www.PepsiCoSpeakUp.EthicsPoint.com.
- Par téléphone : aux États-Unis et au Canada, composez le 1-866-729-4888; pour tous les autres pays, consultez les instructions d'appel international sans frais sur pepsicospeakup.ethicspoint.com.
- En scannant le code QR pour une expérience optimisée sur téléphone cellulaire.



Toute information que vous transmettez à PepsiCo pour l'aider dans son enquête concernant votre signalement restera confidentielle, sauf si cela est nécessaire pour mener une enquête complète et impartiale ou si la loi applicable l'exige. Vous pouvez choisir de rester anonyme, cependant, vous identifier facilite l'enquête concernant vos préoccupations.

Consultez notre Politique mondiale relative aux signalements.



Que se passe-t-il lorsque je contacte la ligne de signalement Speak Up?

Les appels au service Speak Up sont pris en charge par un tiers indépendant possédant une expertise dans la gestion des appels de signalement. Un correspondant vous posera des questions et enverra un rapport au Département mondial de conformité et d'éthique pour un examen confidentiel. Le rapport fera rapidement l'objet d'une enquête et, le cas échéant, des mesures correctives seront prises.



ENQUÊTER SUR LES FAUTES PROFESSIONNELLES ET PRENDRE DES MESURES DISCIPLINAIRES

Tous les cas signalés de violations présumées du Code seront examinés par des professionnels compétents désignés par le Département mondial de conformité et d'éthique. Le ou les enquêteurs devra/ont :

- agir objectivement pour établir les faits par le biais d'entretiens et/ou d'un examen des documents;
- contacter les employés susceptibles de détenir des informations sur le ou les incidents présumés;
- recommander la prise de mesures correctives et/ou disciplinaires, le cas échéant.

Si on vous le demande, vous devez coopérer pleinement à toute enquête ou investigation.

En tant qu'employé de PepsiCo, vous devez respecter notre Code et vous conformer à nos politiques et à la loi lorsque vous agissez au nom de l'entreprise. Toute violation de notre Code, de nos politiques ou de la loi peut entraîner :

- des mesures disciplinaires, allant de la formation et de l'encadrement supplémentaires aux conséquences sur l'emploi, y compris le licenciement;
- des sanctions civiles et/ou pénales imposées par un organisme gouvernemental ou un tribunal.

INTERDICTION DES REPRÉSAILLES

PepsiCo s'engage à protéger les droits des personnes ou organisations qui dénoncent et signalent des problèmes, soit par l'un des moyens de signalement décrits dans notre Code, soit auprès des autorités gouvernementales. Notre entreprise ne mènera ni ne permettra aucune mesure de représailles à l'encontre d'une personne ou d'une organisation qui, de bonne foi :

- signale et/ou aide une autre personne ou organisation à signaler une violation réelle ou présumée de notre Code, de nos politiques ou de la loi;
- pose une question ou demande des conseils concernant une pratique commerciale, une décision ou une action particulière;
- coopère ou participe à une enquête interne ou gouvernementale sur une violation réelle ou présumée.



[Consultez notre Politique mondiale de non-représailles.](#)



AGIR AVEC INTÉGRITÉ

SUR NOTRE LIEU DE TRAVAIL

- L'inclusion pour la croissance
- Droits humains
- Lutte contre la discrimination et le harcèlement
- Environnement, Santé et Sécurité
- Consommation de drogues
- Lutte contre la violence

- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 17

Vous devrez soutenir l'engagement de PepsiCo à garantir à tous l'égalité des chances en matière d'emploi, à maintenir une culture d'inclusion sur le lieu de travail et à respecter la dignité et les droits humains de tous.

Vous devez contribuer à créer un environnement de travail où chacun se sent valorisé et respecté pour sa contribution, et où il est à l'abri de toute intimidation et de tout harcèlement.





L'INCLUSION POUR LA CROISSANCE

Chez PepsiCo, notre effectif mondial a toujours constitué un avantage concurrentiel. Nos collaborateurs apportent un éventail d'expériences, de réflexions et d'idées qui alimentent l'innovation, nous permettent de proposer des produits meilleurs et plus pertinents, et nous aident à comprendre la diversité des besoins et des attentes des consommateurs dans les communautés de chaque marché.



Notre stratégie d'inclusion pour la croissance s'articule autour de trois piliers :
les collaborateurs, l'entreprise et la communauté.



PILIER COLLABORATEURS :

Continuer à attirer et à fidéliser les meilleurs talents, offrir à tous les collaborateurs des opportunités de réussite et garantir une culture d'inclusion où l'excellence et la contribution sont les moteurs du succès.



PILIER ENTREPRISE :

Constituer un écosystème mondial de main-d'œuvre et de fournisseurs qui renforce notre compétitivité en tirant parti de la diversité des points de vue pour innover, en acquérant une connaissance plus approfondie des consommateurs sur les marchés du monde entier et en visant l'excellence dans tous les domaines.



PILIER COMMUNAUTÉ :

Renforcer notre impact en misant sur des partenariats stratégiques qui stimulent la croissance et les opportunités commerciales, renforcent la confiance envers notre marque et notre légitimité à exercer nos activités auprès de nos fournisseurs, clients, consommateurs et organisations locales.

PepsiCo a toujours été, et restera, une entreprise qui prospère en réunissant les meilleurs talents, en donnant à ses employés les moyens de se perfectionner et en proposant des produits et services innovants qui répondent aux besoins de ses consommateurs, de ses clients et de ses communautés. Cet héritage inspire notre façon de travailler aujourd'hui.

[Consultez notre page sur l'Inclusion pour la croissance.](#)



DROITS HUMAINS

PepsiCo reconnaît l'importance de préserver et de promouvoir le respect des droits humains et s'engage à respecter les droits des travailleurs dans l'ensemble de son entreprise et de sa chaîne d'approvisionnement. Notre Code de conduite et nos politiques d'entreprise œuvrent de concert pour soutenir les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Vous devez soutenir notre engagement à mettre en œuvre des programmes et des politiques visant à :



Promouvoir un environnement de travail exempt de discrimination et de harcèlement.



Interdire le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains.



Garantir des salaires, des avantages sociaux et d'autres conditions d'emploi justes et équitables, conformément aux lois locales.



Offrir des conditions de travail humaines et sûres, y compris des conditions de logement sûres, le cas échéant.



Respecter le droit des employés à la liberté d'association et à la négociation collective.

Vous devez Agir de manière responsable pour veiller à ce que nos fournisseurs respectent également ces principes. Notre Politique mondiale en matière de droits humains, notre Code de conduite mondial des fournisseurs et notre Programme de diligence raisonnable en matière de droits humains sont quelques-uns des outils que nous utilisons pour communiquer nos attentes et permettre de gérer les risques potentiels en matière de droits humains dans toutes nos activités et dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

Si vous soupçonnez une violation des droits humains dans le cadre de nos activités directes ou chez nos fournisseurs, n'hésitez pas à le signaler.

En savoir plus sur notre [Programme de diligence raisonnable en matière de droits humains](#) et consultez notre [Politique mondiale en matière de droits humains](#) et notre [Code de conduite mondial des fournisseurs](#).





LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET LE HARCÈLEMENT

Nous devrions tous avoir la possibilité d’atteindre notre plein potentiel et de contribuer au succès de PepsiCo. Vous ne devez en aucun cas faire preuve de discrimination ou traiter de manière inéquitable les employés ou les candidats à un poste lors du recrutement, de l’embauche, de la formation, de la promotion, de la rémunération ou de toute autre condition d’emploi.

Vous êtes tenu(e) de prendre vos décisions en matière d’emploi concernant les employés et les candidats en fonction de critères liés à l’emploi, sans considération de race, de couleur, d’âge, de sexe ou de genre, d’orientation sexuelle, d’identité de genre, d’expression de genre, de statut transgenre, de religion, de croyance, d’origine nationale, d’appartenance ethnique, de citoyenneté, d’ascendance, de handicap, d’informations génétiques, de statut militaire ou d’ancien combattant, de grossesse, de situation matrimoniale ou familiale, ou de toute autre catégorie protégée par la loi applicable. Le fait de fonder les décisions en matière d’emploi sur l’une de ces caractéristiques personnelles est contraire à nos politiques et illégal en vertu des lois de nombreux pays.

Notre Code interdit tout harcèlement au travail ainsi que tout autre comportement offensant ou irrespectueux. PepsiCo se conforme également à l’ensemble des lois nationales et locales interdisant le harcèlement. Vous ne devez jamais vous livrer à des actes de harcèlement au travail, ce qui inclut tout comportement verbal, visuel, physique ou autre, importun, qui met les autres mal à l’aise ou crée un environnement de travail intimidant, offensant ou hostile.

Bien que la définition juridique du harcèlement puisse varier selon les juridictions, nous considérons que la liste non exhaustive suivante constitue un comportement inacceptable :

- Harcèlement sexuel
- Langage offensant, blagues ou commentaires dégradants
- Insultes raciales, ethniques, sexistes ou religieuses
- Comportement intimidant ou menaçant



N’oubliez pas que le harcèlement, sexuel ou autre, est déterminé par vos actions et leur impact sur autrui, quelles que soient vos intentions. Si vous ou quelqu’un d’autre êtes victime de discrimination ou de harcèlement, parlez-en et signalez-le.

Consultez notre [Politique mondiale d’égalité des chances en matière d’emploi](#) et notre [Politique mondiale de lutte contre le harcèlement](#).

Qu’est-ce que le harcèlement sexuel?

Le harcèlement sexuel peut consister en des comportements verbaux, visuels ou physiques à caractère sexuel qui sont importuns et qu’une personne raisonnable jugerait offensants. Il peut prendre de nombreuses formes, telles que :

- avances sexuelles, demandes de faveurs sexuelles ou demandes de rendez-vous non désirées;
- blagues, images, messages texte ou message électronique à caractère sexuel;
- commentaires explicites ou dégradants sur l’apparence;
- affichage d’images à caractère sexuel ou de pornographie.



ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ

PepsiCo s'engage à protéger la santé et la sécurité de ses employés, visiteurs, sous-traitants, consommateurs et des communautés où elle exerce ses activités. Chacun d'entre nous s'engage à respecter les politiques, procédures et réglementations applicables en matière d'Environnement, de Santé et de Sécurité (ESS), que ce soit dans nos installations, sur le marché ou sur la route.

Pour garantir un environnement de travail sûr et responsable, il est indispensable que chacun d'entre nous adopte un **état d'esprit Courage to Care (Courage et bienveillance)**, c'est-à-dire veiller les uns sur les autres et qu'il n'hésite pas à signaler et agir lorsque quelque chose ne semble pas normal. Vous êtes tenu(e) de signaler rapidement et de manière responsable toute situation dont vous avez connaissance susceptible de présenter un risque, notamment dans les cas suivants :

- On vous demande d'effectuer une tâche que vous jugez dangereuse ou susceptible de nuire aux personnes ou à l'environnement.
- On vous confie une tâche pour laquelle vous n'êtes pas correctement formé(e) et qui peut entraîner des blessures ou un impact environnemental.
- Vous observez une personne effectuer une tâche de manière dangereuse ou sans formation appropriée.
- Un véhicule, un outil ou un équipement ne fonctionne pas correctement et peut présenter un risque pour la sécurité.
- Des conditions dangereuses ou des risques potentiels pour les personnes ou l'environnement sont portés à votre attention.
- Vous constatez que des informations inexactes ou trompeuses sont communiquées à des tiers, notamment aux autorités réglementaires.
- Les problèmes de sécurité ou environnementaux signalés précédemment n'ont pas été traités de manière adéquate.



L'ESS est l'affaire de tous. Agir avec courage et bienveillance signifie faire preuve de responsabilité personnelle en matière d'Environnement, de Santé et de Sécurité, se protéger mutuellement et veiller à ce que le travail soit effectué en toute sécurité et avec un impact minimal sur l'environnement, quels que soient votre rôle, le lieu ou les circonstances.

Consultez notre Politique en matière d'Environnement, de Santé et de Sécurité.



CONSOMMATION DE DROGUES

Si vous travaillez sous l'influence de drogues ou d'alcool, vous représentez un risque inacceptable pour votre propre sécurité et celle des autres. Le terme « drogue » peut inclure des drogues illégales, des substances contrôlées ou certaines substances légales, ou des médicaments sur ordonnance utilisés à mauvais escient. Vous devez exercer vos fonctions sans être sous l'influence d'aucune substance susceptible d'altérer vos performances professionnelles.

Si vous souffrez d'une dépendance aux drogues ou à l'alcool, ou si vous avez un problème de toxicomanie, nous vous encourageons à demander de l'aide. Contactez votre responsable des ressources humaines pour connaître les programmes d'aide applicables dans votre région ou pour connaître les politiques spécifiques.

Quels comportements sont interdits par notre Code?

- Travailler sous l'influence de l'alcool ou de drogues dans les locaux de PepsiCo ou en dehors, y compris à distance sur des plateformes de vidéoconférence (par exemple, Microsoft Teams, Zoom).
- Posséder, vendre, consommer, transporter ou distribuer des drogues illégales ou des substances contrôlées pendant le travail ou dans les locaux.
- Travailler sous l'influence d'une drogue légale, d'un médicament sur ordonnance ou d'un médicament en vente libre.



LUTTE CONTRE LA VIOLENCE

PepsiCo applique une politique de tolérance zéro en matière de violence au travail. Il vous est interdit de vous livrer à tout acte susceptible de faire sentir à une autre personne qu'elle est menacée ou en danger. Cela inclut les agressions verbales, les menaces ou toute manifestation d'hostilité, d'intimidation, d'agression ou de bizutage.

Notre entreprise interdit la possession d'armes sur le lieu de travail. Cette interdiction s'étend aux parkings de l'entreprise ainsi qu'à nos installations, dans toute la mesure permise par la législation locale.

Notre politique de tolérance zéro en matière de violence au travail s'applique à tous nos collaborateurs ainsi qu'aux tiers, y compris les visiteurs, sur les lieux de l'entreprise, ainsi qu'au comportement de nos collaborateurs, clients, prestataires, fournisseurs et personnel temporaire travaillant pour PepsiCo partout dans le monde en dehors de nos locaux. La violence au travail inclut également tout acte de violence commis par un tiers contre un employé de PepsiCo agissant dans le cadre de ses activités professionnelles au nom de PepsiCo.

Vous êtes tenu(e) de signaler immédiatement à la direction de votre région tout comportement inhabituel ou inquiétant, toute menace ou violence potentielle.

Consultez notre Politique mondiale en matière de violence au travail.



AGIR AVEC INTÉGRITÉ SUR NOTRE MARCHÉ

Nos consommateurs

- Sécurité alimentaire et qualité des produits
- Marketing responsable

Nos clients

Nos fournisseurs

Concurrence loyale

Lutte contre la corruption

- Identifier les représentants du gouvernement

Cadeaux d'affaires

Lutte contre le blanchiment d'argent

Sanctions internationales et contrôles commerciaux

Instaurer un climat de confiance avec nos partenaires est essentiel pour faire de PepsiCo une entreprise Plus rapide, Plus forte et Meilleure. Cela concerne également nos consommateurs qui achètent nos produits, nos clients qui vendent nos produits, nos concurrents et nos fournisseurs.

Vous devez traiter nos partenaires avec équité, honnêteté et respect, tout en respectant toutes les lois applicables partout où nous exerçons nos activités.

19

19

20

21

21

22

23

24

25

26

26



NOS CONSOMMATEURS

Les produits PepsiCo sont consommés plus d'un milliard de fois par jour dans plus de 200 pays et territoires à travers le monde. La confiance que nos consommateurs accordent à notre entreprise et à nos produits est essentielle pour concrétiser notre ambition : devenir le leader mondial des aliments et boissons prêts à consommer en nous imposant grâce à notre démarche PepsiCo Positive (pep+).

Quel que soit votre travail, chaque employé est en contact d'une manière ou d'une autre avec le consommateur. Vous devez placer le consommateur au cœur de vos préoccupations et toujours Agir avec intégrité afin de garantir le plus haut niveau de qualité de produit et de commercialiser nos produits de manière responsable.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET QUALITÉ DES PRODUITS

Au cœur de la mission de PepsiCo, qui est de *faire naître davantage de sourires à chaque gorgée et à chaque bouchée*, se trouve notre engagement à produire des produits de haute qualité pour toutes nos marques. Nos consommateurs ont suffisamment confiance en nos produits pour les intégrer à leur quotidien et les partager avec leurs proches.

Nous préservons la confiance des consommateurs en recherchant, développant et fabriquant des produits dont nous sommes réellement fiers, et ce, de manière éthique. Nous garantissons la qualité tout au long de la chaîne d'approvisionnement : de l'achat des ingrédients jusqu'à la livraison du produit fini au consommateur.

Si vous participez à quelque étape que ce soit du développement, de la production, de la manutention ou du stockage de nos produits, vous devez :

- Connaître les normes, politiques et procédures en matière de sécurité alimentaire et de qualité des produits qui s'appliquent aux produits fabriqués sur votre site.
- Respecter les bonnes pratiques de fabrication et les protocoles de test.
- Respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de sécurité alimentaire.

Si vous voyez ou soupçonnez quoi que ce soit qui puisse compromettre la sécurité ou la qualité d'un produit, signalez-le immédiatement.

Consultez notre Politique mondiale en matière de sécurité alimentaire.





MARKETING RESPONSABLE

En tant qu'entreprise mondiale de référence dans le secteur de l'alimentation et des boissons, nous avons une responsabilité importante : commercialiser nos produits avec précision et transparence auprès de tous les consommateurs. Vous êtes tenu(e) de toujours présenter nos produits de manière honnête et responsable, et dans le respect de toutes les lois et réglementations en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités.



Si vous participez à quelque étape que ce soit du développement, de la production, de la manutention ou du stockage de nos produits, vous ne devez jamais :

- Exagérer ou déformer les qualités de nos produits ou de nos emballages.
- Utiliser des déclarations trompeuses ou mensongères dans les annonces ou sur les étiquettes.
- Faire des allégations, y compris des allégations concernant les effets sur la santé, la durabilité, nos produits ou les ingrédients de nos produits, sans justification adéquate et autorisation légale appropriée.

Veillez à respecter toutes les procédures locales d'examen et d'approbation des contenus destinés aux consommateurs. Vous devez redoubler d'attention lors de la conception des annonces et de l'évaluation de programmes véhiculant des messages destinés aux enfants de moins de 13 ans.

[Consultez notre Politique en matière d'annonces publicitaires responsables destinées aux enfants.](#)



NOS CLIENTS

Notre partenariat avec nos clients est essentiel pour que nos produits parviennent entre les mains de nos consommateurs. Par conséquent, vous devez traiter nos clients de manière éthique et équitable, gagner leur confiance grâce à la qualité supérieure de nos produits, à notre service client et à nos prix compétitifs, et ne jamais vous livrer à des pratiques commerciales déloyales ou trompeuses.

Nos contrats avec les clients doivent toujours refléter l'importance et la valeur que nous accordons à leur activité. Les accords relatifs aux ventes aux clients et aux dépenses commerciales doivent être établis par écrit et être conformes à nos politiques et aux lois locales. Pour en savoir plus, [rendez-vous à la page 29 : Exactitude financière](#).

NOS FOURNISSEURS

Nous exigeons de nos fournisseurs les mêmes normes d'intégrité que celles que nous nous imposons à nous-mêmes. Par conséquent, avant d'entamer toute collaboration avec un fournisseur, nous exigeons qu'il respecte notre Code de conduite mondial des fournisseurs. Par « fournisseur », nous entendons tout prestataire tiers, consultant, entrepreneur, prestataire de services ou fournisseur de matières premières, d'ingrédients ou de composants d'emballage.

Si vous êtes chargé(e) de choisir un fournisseur, vous devez Agir de manière responsable et votre décision doit s'appuyer sur les critères suivants : le mérite, la qualité du service et la réputation. Lors de la sélection et du maintien en poste de fournisseurs, vous devez respecter les directives politiques et les pratiques commerciales éthiques.

Vous devez :

- Suivre nos procédures applicables en matière d'appel d'offres, de négociation et de passation de marchés.
- Effectuer, le cas échéant, les vérifications préalables appropriées dans le cadre du Programme de vérification préalable des tiers (Third Party Due Diligence Program, TPDD) de PepsiCo. [Voir page 24](#).
- Veiller à ce que le fournisseur respecte notre Code de conduite mondial des fournisseurs.
- Éviter tout conflit d'intérêts potentiel ou réel avec les fournisseurs et ne jamais proposer d'avantages illicites, telles que des « pots-de-vin ».



Qu'est-ce qu'un « pot-de-vin » ?

Un pot-de-vin est une forme de corruption qui implique que deux parties conviennent qu'une partie des ventes ou des bénéfices sera indûment versée, remboursée ou autrement restituée à l'une des parties (ou à une autre personne désignée par cette partie) en échange de la conclusion de l'accord.

Consultez notre [Code de conduite mondial des fournisseurs](#) et notre [Politique mondiale en matière de conflits d'intérêts](#).



CONCURRENCE LOYALE

PepsiCo pratique une concurrence loyale. Nous nous engageons à surpasser nos concurrents, de manière légale et éthique. Vos commentaires sur les produits ou services de nos concurrents doivent toujours être exacts et véridiques, vous devez utiliser uniquement des moyens légitimes pour obtenir des informations concurrentielles et toujours vous conformer aux lois antitrust et relatives à la concurrence.

Vous ne devez jamais conclure d'accords ou d'ententes entre PepsiCo et ses concurrents (qu'ils soient formels ou informels, écrits ou verbaux) concernant les sujets suivants :

Fixation des prix ou autres conditions de vente

Coordination des offres ou répartition des clients, des territoires de vente ou des gammes de produits

Pratique de toute autre activité contraire à la loi applicable

Vous ne devez jamais aborder de tels sujets avec un concurrent, même dans un cadre informel comme un salon professionnel ou un événement client.

Vous devez éviter toute activité qui pourrait même sembler enfreindre les lois antitrust ou relatives à la concurrence. Par exemple, toutes les communications écrites faisant référence à notre entreprise et à nos concurrents doivent adopter un ton approprié et s'abstenir de tout langage pouvant être interprété comme encourageant un comportement anticoncurrentiel ou dénigrant des tiers.

Toute violation des lois antitrust ou relatives à la concurrence peut entraîner de lourdes sanctions juridiques pour notre entreprise et des poursuites pénales pour les personnes impliquées. Les lois relatives à la concurrence sont complexes et varient selon les pays. Pour obtenir des conseils, veuillez consulter le Département juridique de votre région et vous référer aux politiques de votre région ou de votre pays. Si vous soupçonnez une violation des lois antitrust, signalez-la.

Consultez notre Politique mondiale antitrust et relative à la concurrence loyale et notre Code de conduite mondial des fournisseurs.

Respectez les règles

Vous ne devez jamais tirer un avantage indu de notre taille et de notre envergure dans vos relations avec nos concurrents, nos fournisseurs ou nos clients. S'il est généralement approprié de tirer parti de notre envergure sur le marché, il peut être illégal d'imposer des exigences déraisonnables à nos partenaires commerciaux en matière de tarif, de conditions et de modalités.





LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

PepsiCo interdit toute forme de corruption dans ses relations commerciales. En menant vos activités de manière responsable, vous contribuez à renforcer notre réputation d'intégrité et d'équité. Il vous incombe de comprendre comment identifier et éviter toutes les formes de corruption, comme indiqué dans notre Code et notre Politique mondiale de conformité en matière de lutte contre la corruption.

Quel que soit l'endroit où vous travaillez dans le monde, il existe une loi anti-corruption qui s'applique à vous. Vous ne devez jamais offrir, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers, quoi que ce soit de valeur dans le but d'obtenir ou de conserver indûment des parts de marché, d'influencer des décisions commerciales ou d'obtenir un avantage commercial déloyal.

Par « tout ce qui a de la valeur », nous entendons non seulement l'argent liquide, mais aussi les cadeaux, les marques d'hospitalité (voyages, repas et divertissements), les dons et les parrainages, ou tout autre élément susceptible d'avoir de la valeur pour le bénéficiaire. Vous n'êtes pas non plus autorisé(e) à effectuer des paiements de facilitation à des représentants du gouvernement.

Sous réserve de plusieurs exemptions ciblées identifiées dans la Politique mondiale de conformité en matière de lutte contre la corruption, vous devez obtenir une approbation préalable avant de prendre en charge toute dépense impliquant des représentants du gouvernement (cadeaux, voyages, divertissements, accueil, etc.). Une fois l'approbation préalable obtenue, tous ces paiements et autres avantages versés à des représentants du gouvernement, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers, doivent être consignés avec exactitude et transparence dans nos livres et registres.

Vous devez contacter votre responsable local de la conformité et de l'éthique ou le Département juridique de votre région pour toute question ou doute concernant la bonne conduite à tenir. Vous devez signaler sans délai tout acte de corruption présumé, toute demande de pot-de-vin ou tout versement effectif de pot-de-vin effectué sous la contrainte, directement au Département juridique de votre région ou à votre responsable mondial de la conformité et de l'éthique, ou via la ligne de signalement Speak Up.

Consultez notre [Politique mondiale de conformité en matière de lutte contre la corruption](#) (Politique ABAC) et accédez [ici](#) au Formulaire d'approbation préalable de la politique ABAC pour les cadeaux, repas, frais de déplacement et de représentation, parrainages et dons à des représentants du gouvernement.

Qu'est-ce qu'un « paiement de facilitation » ?

Un paiement de facilitation est un paiement effectué à un représentant du gouvernement pour accélérer des actions ou des services non discrétionnaires, tels que la fourniture d'une protection policière ou d'un service postal, le traitement des demandes de visa, de permis ou de licence, ou la fourniture de services publics comme le téléphone, l'eau et l'électricité. Ces paiements sont interdits chez PepsiCo, même s'ils sont autorisés par la législation locale.





IDENTIFIER LES REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

Les représentants du gouvernement comprennent tout agent, employé ou personne agissant au nom des personnes ou entité suivantes :

Un gouvernement ou l'un de ses ministères ou organismes; par exemple :

- les ministres et leur personnel;
- les fonctionnaires, notamment les policiers, les douaniers et les employés de bureau;
- les inspecteurs du bâtiment et autres inspecteurs de la sécurité;
- les membres des forces armées;
- les employés des organismes de réglementation, notamment dans les domaines de l'environnement, des impôts et des licences.

Une organisation internationale publique; par exemple :

- l'Organisation Mondiale de la Santé;
- la Banque mondiale;
- l'Organisation mondiale des douanes;
- l'Organisation internationale du travail;
- des organisations caritatives internationales, telles que l'UNICEF.

Une entité contrôlée par le gouvernement ou appartenant à l'État; par exemple :

- une université, un laboratoire ou un hôpital public;
- une chaîne de télévision publique;
- les entreprises commerciales contrôlées par l'État, telles que les compagnies aériennes et les entreprises de défense;
- les services publics (électricité, pétrole, gaz).

Un responsable de parti politique ou un candidat politique; par exemple :

- les élus à tous les niveaux de gouvernement (national, étatique, local);
- les maires, commissaires, membres du conseil municipal;
- même les candidats qui n'ont jamais occupé de fonction politique.

Les conjoints ou les membres de la famille immédiate de l'une des personnes susmentionnées

Les membres des familles royales



Vérification préalable des tiers

PepsiCo dispose d'un Programme de vérification préalable des tiers en matière de lutte contre la corruption fondé sur les risques, connu sous le nom de Programme TPDD. Le Programme TPDD s'applique à certaines relations importantes avec des tiers et aux tiers qui interagissent avec des représentants du gouvernement au nom de PepsiCo, qui fourniront des services, peuvent être situés ou avoir leur siège social dans tous les pays d'Amérique latine (produits alimentaires) et dans la plupart des pays de la zone EMEA, de la zone Asie-Pacifique (produits alimentaires) et de la franchise internationale de boissons.

Si un tiers est concerné par le TPDD, il vous sera demandé, au moment de la configuration du fournisseur ou du client, de fournir des pièces justificatives attestant que les exigences du Programme TPDD ont bien été respectées.

Pour comprendre vos obligations en vertu du Programme TPDD, consultez l'Aperçu du processus TPDD et la Matrice de portée du TPDD ici.

Vous pouvez entamer le processus TPDD en remplissant un **Formulaire de profil TPDD**.



CADEAUX D’AFFAIRES

Les cadeaux d'affaires comprennent tout objet de valeur offert au nom d'une entreprise ou reçu par un employé de la part d'un partenaire commercial de l'entreprise dans le but de renforcer les relations de confiance ou de développer les relations d'affaires, sans rien attendre en retour. L'échange de cadeaux d'affaires avec des clients ou des fournisseurs exige une réflexion approfondie de votre part et de celle de votre responsable afin d'éviter toute tentative, réelle ou perçue, d'influencer indûment les décisions commerciales ou d'obtenir un avantage indu.

Avant tout échange de cadeaux, vous devez vous assurer qu'il n'est pas destiné à influencer une décision commerciale spécifique, sans risque d'atteinte à la réputation, et qu'il est autorisé par nos politiques et celles du donateur ou du bénéficiaire. De plus, vous devez vous conformer aux exigences suivantes :

- Vous ne pouvez ni offrir ni recevoir de cadeau si vous occupez un poste dans le domaine de l'approvisionnement ou dans toute autre fonction ou activité qui interdit l'échange de cadeaux d'affaires.
- Vous ne pouvez offrir ou recevoir un cadeau que s'il est approprié sur le plan professionnel (ni argent liquide ni cartes-cadeaux) et s'il est offert de manière très occasionnelle.
- Afin d'éviter toute apparence d'influence indue, aucun cadeau, quelle qu'en soit la valeur, ne doit être offert ou reçu pendant ou à proximité des périodes d'appels d'offres ou des renouvellements de contrats.
- Tout cadeau que vous **offrez** doit être approuvé par votre responsable.
- Si vous **recevez** un cadeau qui enfreint cette politique, vous devez le retourner, sauf si cela s'avère impossible ou offensant. Vous devez également informer la personne qui offre le cadeau des restrictions de PepsiCo en matière de cadeaux d'affaires.



Cadeaux offerts à des représentants du gouvernement

Sachez que le fait d'offrir, même un simple cadeau ou un repas, à un représentant du gouvernement peut être illégal. Comme indiqué précédemment, vous devez obtenir l'approbation écrite préalable de votre responsable de la conformité et de l'éthique ou de votre Département juridique local, en utilisant notre Formulaire d'approbation préalable disponible [ici](#), avant d'offrir un cadeau à un représentant du gouvernement, même si celui-ci travaille pour un client ou un fournisseur de PepsiCo.

Des restrictions supplémentaires s'appliquent selon que le donateur ou le destinataire du cadeau soit un fournisseur, un fournisseur potentiel, un client, un embouteilleur ou tout autre partenaire commercial. Veuillez consulter notre Politique mondiale relative aux cadeaux d'affaires pour connaître les exigences spécifiques.

Consultez notre [Politique mondiale en matière de cadeaux d'affaires](#) et notre [Politique mondiale de conformité en matière de lutte contre la corruption](#).

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Vous devez vous prémunir contre les transactions financières illégales de clients ou de fournisseurs à des fins de blanchiment d'argent. Le blanchiment d'argent est le processus par lequel des personnes ou des groupes tentent de dissimuler le produit d'activités illégales ou de légitimer l'origine de leurs fonds illégaux. Agissez de manière responsable et soyez attentif aux « signaux d'alarme », tels que les demandes d'un client ou fournisseur potentiel d'effectuer des paiements en espèces ou à partir d'un compte non professionnel, ou d'autres conditions de paiement inhabituelles.

SANCTIONS INTERNATIONALES ET CONTRÔLES COMMERCIAUX

En tant qu'entreprise mondiale, PepsiCo est soumise à de nombreuses lois commerciales internationales. Si vous participez au transfert de biens ou de services par-delà les frontières nationales pour le compte de notre entreprise ou de nos clients, vous devez vous conformer à toutes les lois et politiques applicables de l'entreprise en matière de restrictions au commerce international, quel que soit votre lieu de résidence. En cas de conflit entre la loi américaine et une loi commerciale locale, la loi américaine peut s'appliquer. Consultez toujours le Département juridique pour obtenir des conseils appropriés à ce sujet.



Nos transactions commerciales sont soumises à divers contrôles du commerce international et à des restrictions liées aux sanctions, notamment :

- Contrôles des exportations imposés par le gouvernement, restrictions commerciales, embargos commerciaux, sanctions économiques légales et boycotts
- Lois antiboycott interdisant aux entreprises de participer ou de coopérer à un boycott international non approuvé ou non sanctionné par le gouvernement américain
- Sanctions imposées par différents gouvernements à travers le monde qui restreignent les activités avec certains pays, entités ou individus PepsiCo atténue les risques liés aux sanctions grâce à un processus de contrôle global exhaustif visant à dissuader PepsiCo de s'engager auprès d'entités sanctionnées à n'importe quel stade de sa chaîne d'approvisionnement.



AGIR AVEC INTÉGRITÉ EN AFFAIRES

Tenue rigoureuse des documents d'entreprise

- Conservation des documents
- Exactitude financière
- Informations financières et audits

Confidentialité

Intelligence artificielle

Protection des ressources de l'entreprise et utilisation appropriée

- Biens matériels et ressources financières
- Actifs électroniques
- Propriété intellectuelle
- Protection des informations de PepsiCo
- Interdiction du délit d'initié

Conflits d'intérêts

Communiquer avec le public

- Prises de parole en public et demandes de la presse
- Médias sociaux

Notre Code exige que vous soyez honnête dans toutes vos activités commerciales, en faisant toujours passer les intérêts de l'entreprise en premier. Vous devez faire preuve de rigueur dans la tenue des registres financiers et Agir de manière responsable afin de protéger les actifs de l'entreprise.

Vous ne devez parler au nom de PepsiCo que si vous y êtes autorisé(e) et vous devez toujours respecter nos politiques lorsque vous représentez notre entreprise.

28

28

29

29

30

31

32

32

33

34

35

36

37

38

38

39





TENUE RIGOUREUSE DES DOCUMENTS D'ENTREPRISE

CONSERVATION DES DOCUMENTS

Une entreprise de la taille de PepsiCo génère chaque jour un volume important de documents d'entreprise. Il vous incombe de veiller à ce que les documents dont vous avez la garde ou le contrôle soient conservés, stockés et détruits conformément à toutes les exigences légales et réglementaires en matière de tenue de registres. Pour assurer la bonne gestion de vos documents d'entreprise, vous devez :

- Respecter nos politiques de gestion des documents et nos calendriers de conservation pour tous les documents d'entreprise, qu'ils soient papier ou électroniques.
- Conserver les documents uniquement pendant la durée nécessaire à des fins commerciales légitimes ou lorsque la loi l'exige. Respecter les durées de conservation spécifiées dans le calendrier de conservation, le cas échéant, ou celles requises par la loi pour votre région, votre pays ou votre fonction.
- Si vous recevez un avis de Conservation légale ou un avis de Contrôle fiscal, suivez toutes les instructions de conservation figurant sur l'avis, quels que soient le calendrier de conservation ou la législation applicable.

La destruction, même involontaire, de documents faisant l'objet d'un avis de Conservation légale ou d'un avis de Contrôle fiscal pourrait exposer notre entreprise et vous-même à des poursuites civiles et pénales. Vous devez contacter le Département juridique pour toute question spécifique concernant les documents mentionnés dans un avis de Conservation légale ou de Contrôle fiscal.

Les exigences de PepsiCo en matière de gestion des documents s'appliquent à tous les employés ainsi qu'à toutes les personnes avec lesquelles nous faisons affaire, y compris les fournisseurs, les sous-traitants ou tout autre tiers.

Quels Documents d'entreprise vous concernent?

Vous êtes responsable de tous les documents d'entreprise avec lesquels vous êtes amené(e) à travailler au quotidien. Les Documents d'entreprise comprennent tout document ou toute communication, sous forme papier ou électronique, conservé dans le cadre des activités de l'entreprise, tels que les e-mails, les plans de projet, les bons de commande ou les contrats. Les employés qui gèrent des documents soumis à une réglementation plus stricte, tels que les dossiers du personnel, les études de marché, les documents fiscaux ou les informations contenues dans les documents déposés auprès des organismes gouvernementaux, sont également tenus de comprendre et de respecter toutes les exigences en matière de gestion des documents.

Le cas échéant, veuillez consulter la Politique de gestion des documents des États-Unis et le Calendrier de conservation des documents pour l'Amérique du Nord. Sinon, veuillez consulter votre Département juridique local pour connaître les règles applicables à votre région, pays ou fonction.





EXACTITUDE FINANCIÈRE

PepsiCo est une entreprise de confiance qui mène ses affaires avec intégrité. Cela se reflète dans notre engagement à fournir des informations exactes dans les livres et registres de notre entreprise. Vous êtes tenu(e) d'Agir de manière responsable et d'assumer la responsabilité de l'exactitude et de la véracité des documents d'entreprise, contrats et accords que vous gérez dans le cadre normal de vos activités.

Vous ne devez jamais falsifier, omettre, déformer, altérer ou dissimuler des informations, ni présenter de manière erronée les faits figurant dans un document d'entreprise, ni encourager ou permettre à quiconque de le faire. Toutes vos transactions, quel que soit leur montant, doivent être dûment autorisées, exécutées et enregistrées.

Si vous constatez une inexactitude dans un document d'entreprise ou un manquement à nos procédures de contrôle interne, signalez-le immédiatement.

Consultez notre [Politique mondiale de conformité en matière de lutte contre le bourrage de canal](#).

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET AUDITS

Nos investisseurs et le grand public comptent sur notre entreprise pour Agir avec intégrité, et la loi nous oblige à rendre compte avec exactitude de nos activités, de nos résultats et de notre situation financière.

Si cela relève de votre responsabilité, vous devez fournir des informations complètes, justes, exactes, opportunes et compréhensibles dans nos communications publiques, nos déclarations réglementaires et les rapports soumis à la Securities and Exchange Commission des États-Unis et à d'autres organismes gouvernementaux. De plus, si vous êtes chargé(e) de fournir des informations dans le cadre de ces communications, divulgations ou rapports, vous devez vous assurer que les informations que vous fournissez sont exactes et complètes.

Il vous incombe également de fournir des informations complètes et transparentes aux auditeurs et/ou enquêteurs, et de coopérer pleinement avec eux dans le cadre de tout audit interne ou externe, ou de tout examen des livres et registres de la société.

Consultez notre [Politique mondiale en matière de divulgation](#).



Ne commettez pas de fraude

L'exactitude des informations financières implique de ne jamais faire ce qui suit (liste non exhaustive) :

- Falsifier les informations financières dans les livres et registres de notre entreprise.
- Anticiper ou reporter des coûts en violation des principes comptables généralement admis.
- Le « bourrage de canal », ou encore gonfler ou revoir à la baisse les ventes trimestrielles ou annuelles en avançant ou en retardant les expéditions ou en vendant intentionnellement des quantités supérieures aux besoins du client.
- Signer un avenant ou un autre document modifiant ou interprétant un accord client existant sans l'examen et l'approbation préalables du Département juridique.
- Modifier les chiffres de production pour atteindre les objectifs de productivité.
- Présenter de fausses informations médicales pour obtenir des prestations d'invalidité.
- Déclarer faussement ses heures de travail pour obtenir un salaire plus élevé ou pour éviter des sanctions disciplinaires en cas de retard ou d'absence au travail.



CONFIDENTIALITÉ

Si vous avez accès à des renseignements personnels dans le cadre de votre travail, vous devez vous conformer à la Politique mondiale en matière de confidentialité de PepsiCo. Cette politique définit une norme applicable à l'échelle mondiale concernant l'approche de PepsiCo en matière de confidentialité des données. Cette politique intègre dix Principes de confidentialité, destinés à établir de bonnes pratiques en matière de protection des données, à démontrer la conformité aux lois et réglementations relatives à la protection des données et à décrire les engagements de PepsiCo en matière de traitement et d'utilisation des données qu'elle collecte, génère et détient.

Grâce à une gestion responsable des renseignements personnels, nous pouvons préserver la confiance de nos partenaires commerciaux, clients, consommateurs et employés, et respecter nos obligations légales.

Qu'il s'agisse de concevoir de nouveaux produits, d'améliorer des services, de déployer des solutions d'Intelligence Artificielle (IA) ou de gérer un tiers, nous devons tous Agir de manière responsable en plaçant au premier plan les considérations de confidentialité, de sécurité et d'utilisation éthique. Toute utilisation de l'IA impliquant des renseignements personnels doit être effectuée conformément à la Politique mondiale de PepsiCo en matière d'IA responsable, y compris la réalisation du processus d'évaluation des risques requis. Pour plus d'informations concernant les exigences de conformité en matière d'IA, veuillez consulter la page Intelligence Artificielle.

Lorsque nous concevons, développons, déployons ou utilisons des systèmes qui traitent des données biométriques (telles que les empreintes digitales ou la reconnaissance faciale), nous sommes tenus de respecter notre Politique mondiale de confidentialité en matière de biométrie, qui garantit que l'utilisation de ces données est effectuée conformément aux lois applicables et aux garanties appropriées.

PepsiCo reste déterminée à renforcer, transformer et garantir le respect de la confidentialité afin de protéger la vie privée et la sécurité des renseignements personnels qui nous sont confiés.

Pour plus d'informations sur la manière dont PepsiCo utilise et protège les renseignements personnels, veuillez consulter notre Global Privacy Portal (Portail mondial relatif à la confidentialité) ou envoyez un courriel à l'adresse globaldataprivacyoperations@pepsico.com.



Quelles sont les renseignements personnels que PepsiCo collecte et qui doivent être protégés?

Les renseignements personnels comprennent par exemple, entre autres, les noms, numéros d'identification, adresses électroniques, numéros de téléphone cellulaire individuels, photos, adresses IP, identifiants d'appareils ou données de localisation. Consultez notre Politique mondiale en matière de confidentialité.

Veuillez contacter globaldataprivacyoperations@pepsico.com ou consulter le Département juridique de votre région pour toute question concernant les renseignements personnels ou la protection de la vie privée.



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

PepsiCo mise sur l'Intelligence Artificielle (IA) pour transformer la façon dont nous développons nos produits, rationalisons nos opérations et interagissons avec nos collaborateurs, nos clients, nos consommateurs et nos communautés. Si l'IA offre des perspectives passionnantes pour renforcer les capacités humaines et stimuler l'innovation, il nous incombe à tous d'Agir avec intégrité et de promouvoir une culture dans laquelle son utilisation reflète nos valeurs fondamentales. Notre Politique mondiale en matière d'IA responsable définit les principes et les protocoles à suivre pour garantir un déploiement de l'IA équitable, fiable, sécurisé et conforme à la réglementation. Lorsque l'IA est utilisée pour collecter, générer, traiter des renseignements personnels ou y accéder, ces renseignements doivent être traités conformément à la Politique mondiale en matière de confidentialité de PepsiCo, ainsi qu'à toutes les exigences applicables en matière d'utilisation licite et responsable.



Avant d'utiliser toute technologie d'IA, tous les employés et collaborateurs, tels que les sous-traitants et les tiers (collectivement les « collaborateurs »), sont tenus de se renseigner sur ses capacités et ses limites. Seuls les outils d'IA approuvés et validés, mis en œuvre conformément aux directives établies, peuvent être utilisés. Il est essentiel de vérifier indépendamment tous les résultats générés par l'IA et de ne pas se fier uniquement aux résultats automatisés. Vous contribuerez ainsi à prévenir les conséquences néfastes ou injustes et à garantir la fiabilité des décisions prises grâce à l'IA.

La transparence et la responsabilité sont fondamentales pour nos pratiques responsables en matière d'IA. Tous les collaborateurs doivent utiliser l'IA de manière claire et transparente, en veillant à ce que son rôle dans les processus décisionnels soit compris et soumis à un examen. Si vous avez des questions ou des doutes concernant l'utilisation d'un outil d'IA ou si vous rencontrez d'éventuels problèmes, envoyez un courriel à l'adresse ResponsibleAI@pepsico.com.

Pour plus d'informations sur l'IA responsable, consultez notre Politique mondiale en matière d'IA responsable et rendez-vous sur notre Responsible AI Portal (Portail sur l'IA responsable).





PROTECTION DES RESSOURCES DE L'ENTREPRISE ET UTILISATION APPROPRIÉE

PepsiCo compte sur vous pour Agir de manière responsable et utiliser les ressources de l'entreprise de manière honnête et efficace afin de mieux servir nos clients, d'être rentable et de créer de la valeur pour nos actionnaires et autres parties prenantes. Les ressources de l'entreprise englobent un large éventail d'actifs, allant des actifs corporels que l'on peut toucher (biens matériels, ressources financières et actifs électroniques) aux ressources incorporelles essentielles à notre succès à long terme (propriété intellectuelle et informations confidentielles).

BIENS MATÉRIELS ET RESSOURCES FINANCIÈRES

Vous êtes responsable de la bonne utilisation des biens et des ressources de PepsiCo mis à votre disposition pour l'exercice de vos fonctions, qu'il s'agisse d'outils, d'équipements ou de fonds de l'entreprise. Vous devez éviter toute utilisation abusive des ressources de l'entreprise, sous quelque forme que ce soit, notamment le fait de prendre des produits ou des fournitures pour un usage personnel, de régler des dépenses personnelles avec les cartes de crédit de l'entreprise, d'utiliser les véhicules de l'entreprise pour des besoins de transport personnels non autorisés, ou d'utiliser ou de revendre des rebuts ou tout autre bien appartenant à l'entreprise sans autorisation. Comme indiqué précédemment, vous ne devez jamais détourner des actifs par le biais de détournements de fonds ou de fraudes.

L'obligation d'Agir de manière responsable et de protéger les fonds de l'entreprise est particulièrement importante si vous disposez d'un pouvoir de décision en matière de dépenses, approuvez les frais de voyage et de divertissement ou gérez des budgets et des comptes. Avant de dépenser les fonds de l'entreprise, vous devez toujours :

- Vous assurer que les fonds sont utilisés conformément à l'objectif qui leur a été assigné.
- Obtenir les autorisations nécessaires avant d'engager des dépenses.
- Consigner avec précision toutes les dépenses.
- Vérifier que les dépenses soumises pour remboursement sont liées à l'activité professionnelle, dûment justifiées et conformes à nos politiques.

Consultez nos Politiques mondiales SpendWise.





ACTIFS ÉLECTRONIQUES

Nos systèmes informatiques constituent un élément essentiel de nos opérations commerciales et sont fournis à des fins commerciales autorisées.

Votre utilisation de ces systèmes doit être conforme à notre Politique de sécurité de l'information et à notre Politique d'utilisation acceptable. L'utilisation personnelle occasionnelle des appareils et systèmes de PepsiCo, y compris le téléphone, la messagerie électronique et Internet, est autorisée, à condition que cette utilisation :

- reste raisonnable et occasionnelle;
- ne perturbe pas vos performances professionnelles ni celle des autres;
- ne comporte aucun élément illégal, à caractère sexuel explicite, politique, discriminatoire ou autrement inapproprié;
- ne soit pas liée à des intérêts commerciaux extérieurs;
- n'introduise aucun logiciel malveillant dans les ressources informatiques de PepsiCo via des périphériques externes ou en téléchargeant du contenu non autorisé;
- respecte notre Code ou toute politique de l'entreprise.

Vous ne devez pas vous attendre à bénéficier d'une quelconque confidentialité lors de l'utilisation de ressources d'information de PepsiCo. Toute information que vous créez, partagez ou téléchargez sur les systèmes de l'entreprise appartient à celle-ci. PepsiCo se réserve le droit de surveiller, d'enregistrer, de divulguer, de vérifier et de supprimer, sans préavis, la nature et le contenu de l'activité d'un employé utilisant les systèmes de messagerie électronique, de cellulaire, de messagerie vocale, d'Internet et autres systèmes de l'entreprise, dans la mesure permise par la loi locale.

Vous devez vous assurer que tous les tiers avec lesquels vous collaborez et qui ont accès aux informations, systèmes ou autres services d'information de PepsiCo adhèrent également à la Politique de sécurité de l'information de PepsiCo et reconnaissent leur responsabilité de respecter les exigences de sécurité applicables de PepsiCo.

Si vous soupçonnez un incident lié à la sécurité ou si vous prenez connaissance d'une situation dans laquelle des données pourraient avoir été compromises, y compris, mais sans s'y limiter, la perte ou le vol d'un ordinateur portable ou d'un appareil portable ou une infection par un logiciel malveillant, signalez immédiatement la situation au service de sécurité de l'information via votre Centre de services local ou par courriel à l'adresse PepsiCoSecurity@pepsico.com.

Consultez notre Politique mondiale de sécurité de l'information et notre Politique mondiale d'utilisation acceptable.



Mise en pratique de la sécurité de l'information

Pour protéger nos systèmes d'information, vous devez prendre soin de tout bien qui vous a été confié et ne jamais :

- Autoriser d'autres personnes à accéder à vos appareils électroniques ou à vos identifiants d'identification d'utilisateur.
- Utiliser des comptes en ligne non sécurisés, y compris les comptes de médias sociaux. En revanche, veillez à optimiser la sécurité de vos mots de passe et à configurer l'authentification à deux facteurs, lorsqu'elle est disponible.
- Laisser vos ordinateurs portables ou autres appareils mobiles sans surveillance lorsque vous voyagez ou dans un endroit exposé où ils peuvent être volés.
- Télécharger de logiciels ou applications non autorisés ou sans licence sur les appareils PepsiCo.
- Désactiver, neutraliser ou contourner tout contrôle de sécurité.



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Propriété intellectuelle est définie comme un ensemble d’actifs incorporels tels que les marques de commerce, les logos, les marques commerciales, les noms de domaine, les comptes de médias sociaux, les conceptions d’emballage, les droits d’auteur, les inventions, les brevets, les secrets commerciaux, le savoir-faire, les données, les connaissances, les politiques de prix et les plans d’affaires. PepsiCo accorde une grande importance à sa Propriété intellectuelle, la protège vigoureusement et respecte les droits de Propriété intellectuelle d’autrui. En conséquence, les employés de PepsiCo ne doivent jamais :

- (i) partager, distribuer ou autoriser un tiers (y compris les partenaires et coentreprises de PepsiCo) à utiliser la Propriété intellectuelle de PepsiCo sans l’approbation préalable de l’équipe juridique mondiale de la Propriété intellectuelle;
- (ii) utiliser la Propriété intellectuelle de PepsiCo d’une manière dégradante, diffamatoire ou autrement offensante; et
- (iii) utiliser la Propriété intellectuelle d’un tiers sans autorisation écrite préalable du propriétaire de la Propriété intellectuelle.

La Propriété intellectuelle de PepsiCo inclut également le travail de ses employés. En tant qu’employé de l’entreprise, tout travail que vous créez, en tout ou en partie, dans le cadre de vos fonctions et/ou en utilisant le temps, les ressources ou les informations mis à disposition par l’entreprise, appartient à PepsiCo. Par exemple, les inventions, idées, découvertes, améliorations, œuvres d’art, procédés, conceptions, logiciels, rapports, diaporamas, présentations, contenus audio et visuels, photographies, textes publicitaires ou tout autre élément que vous pourriez contribuer à créer ou à rédiger dans le cadre de votre travail pour notre entreprise appartiennent à PepsiCo dans la mesure permise par la loi.

Les noms de domaine et les comptes de médias sociaux qui incluent des marques de commerce de PepsiCo ou d’autres éléments de Propriété intellectuelle doivent toujours être enregistrés au nom de l’entité PepsiCo appropriée par l’intermédiaire de contacts informatiques autorisés et jamais au nom d’un employé, d’un consultant externe ou d’une agence. Vous devez divulguer sans délai à l’équipe juridique mondiale de la Propriété intellectuelle toute invention ou œuvre créative liée à notre activité, afin qu’elle puisse bénéficier de la même protection que les autres éléments de Propriété intellectuelle de notre société.

Pour plus d’informations sur la Propriété intellectuelle, consultez le site web du Département juridique mondial de la PI.

Vous pouvez également envoyer un courriel à l’adresse GlobalIP@pepsico.com ou contacter vos interlocuteurs locaux au sein de l’équipe juridique mondiale en matière de propriété intellectuelle.





PROTECTION DES INFORMATIONS DE PEPSICO

Vous devez Agir de manière responsable et bien comprendre les informations que vous traitez ainsi que leur classification. PepsiCo classe ses informations en quatre catégories : À DIFFUSION RESTREINTE (PEPSICO RESTRICTED), CONFIDENTIELLES (PEPSICO CONFIDENTIAL), INTERNES (PEPSICO INTERNAL) et PUBLIQUES (PEPSICO PUBLIC). Les classifications sont établies en fonction du niveau de sensibilité et de risque pour PepsiCo en cas de divulgation ou de modification inappropriée. Chaque catégorie possède un ensemble défini de contrôles nécessaires pour garantir la protection des informations, tels que l'authentification des utilisateurs et le chiffrement des données.

Vous devez toujours prendre les précautions raisonnables et nécessaires pour protéger les informations confidentielles, sensibles sur le plan concurrentiel et/ou exclusives relatives à PepsiCo, à ses clients, fournisseurs, partenaires commerciaux et autres tiers. Vous devez considérer que les informations de l'entreprise sont protégées, sauf indication contraire claire de la part de PepsiCo qui les a rendues publiques et/ou qui les classe comme PUBLIQUES PEPSICO (PEPSICO PUBLIC).

Vous ne devez divulguer aucune information À DIFFUSION RESTREINTE (PEPSICO RESTRICTED), CONFIDENTIELLE (PEPSICO CONFIDENTIAL) ou INTERNE (PEPSICO INTERNAL) à quiconque en dehors de PepsiCo, même aux membres de votre propre famille, sauf si la divulgation est :

- dûment autorisée;
- liée à un besoin commercial légitime et clairement défini;
- soumise à un accord de confidentialité écrit approuvé par le Département juridique.

Même au sein de notre entreprise et entre collègues, vous ne devez partager des informations que conformément aux directives relatives à la classification des données et uniquement avec les personnes qui ont besoin de les connaître. Vous êtes également responsable de la protection des informations électroniques en votre possession, y compris lorsque vous vous trouvez en dehors du système PepsiCo, lorsque vous utilisez des ordinateurs portables, des appareils mobiles et/ou une connexion réseau distante n'appartenant pas à PepsiCo.

Vos droits en tant qu'employé

Veuillez noter que cette obligation de confidentialité ne vous empêche pas de signaler des préoccupations concernant d'éventuelles violations du Code ou de la loi au sein de l'entreprise ou auprès d'un organisme gouvernemental, que ce soit pendant ou après votre période d'emploi. Plus précisément, rien ne vous empêche de déposer une plainte auprès d'un organisme gouvernemental, de communiquer avec lui, de lui fournir des informations ou de participer à une enquête ou à une procédure menée devant lui.

Consultez notre Politique mondiale en matière de secrets commerciaux et notre Norme de classification des données.

Quels sont des exemples d'informations À DIFFUSION RESTREINTE DE PEPSICO et CONFIDENTIELLES DE PEPSICO?

Les informations À DIFFUSION RESTREINTE DE PEPSICO comprennent par exemple, sans toutefois s'y limiter, les formules, les informations sur les fusions et acquisitions, les plans et stratégies d'entreprise, les données sur les performances financières, les prévisions, les restructurations importantes ou les changements de direction, ainsi que les renseignements de santé personnels.

Les informations CONFIDENTIELLES DE PEPSICO comprennent par exemple, sans toutefois s'y limiter, les informations relatives à la rémunération, aux contrats fournisseurs, aux tarifs et autres conditions des accords clients, aux ventes, aux processus de fabrication, à la recherche, aux informations marketing ou de pré-lancement de produits, ainsi qu'aux rapports de violations légales potentielles. Consultez notre Norme de classification des données pour plus de détails.





INTERDICTION DU DÉLIT D'INITIÉ

Dans le cadre de vos fonctions, vous pourriez avoir connaissance de certaines informations confidentielles qualifiées d'« informations importantes non publiques » concernant PepsiCo, l'un de ses clients, fournisseurs ou partenaires commerciaux, ou un autre tiers.

Une information est considérée comme « information importante non publique » lorsqu'elle n'a pas été largement diffusée au public et qu'un investisseur raisonnable la jugerait importante pour prendre une décision d'achat, de vente ou de détention d'un titre particulier, comme par exemple les résultats, les prévisions, les plans et stratégies d'entreprise, les restructurations importantes, les fusions, acquisitions, cessions, refranchisages ou coentreprises potentiellement importantes, les informations sur les ventes, la recherche, le développement important de nouveaux produits, l'acquisition ou la perte d'un contrat important, les changements importants de direction, un changement d'auditeur ou le retrait des rapports d'audit, les incidents et événements importants de cybersécurité concernant les titres de PepsiCo.

Vous ne devez pas effectuer de transactions sur les titres de PepsiCo (tels que des actions ordinaires, des titres de créance, des options d'achat d'actions ou des unités d'actions restreintes) ou sur les titres d'une autre société liée à PepsiCo, ni conseiller à quiconque de le faire, tant que vous détenez des informations importantes non publiques sur PepsiCo ou cette société. Cela inclut toutes les transactions sur les titres PepsiCo : l'achat, la vente, le don ou le transfert de titres PepsiCo, l'exercice d'options, la vente d'unités d'actions restreintes et l'augmentation ou la diminution de votre investissement dans les titres PepsiCo par le biais de votre compte d'épargne retraite par capitalisation 401(k).

Cette interdiction des délits d'initiés s'applique également aux membres de votre famille ou à toute autre personne vivant sous votre toit, ainsi qu'à toute entité sur laquelle vous exercez une influence ou un contrôle lors de transactions sur les titres PepsiCo. Quiconque effectue des transactions sur la base d'informations importantes non publiques ou divulgue de telles informations à un tiers s'expose à de lourdes sanctions, pouvant inclure des amendes importantes et des peines d'emprisonnement en vertu des lois applicables.

De plus, vous n'êtes pas autorisé(e) à :

- Détenir des titres PepsiCo dans un compte sur marge.
- Utiliser des actions ou des options d'achat d'actions PepsiCo comme garantie pour un prêt ou à d'autres fins.
- Vous engager dans des activités destinées à couvrir ou à compenser toute baisse de la valeur marchande des actions de PepsiCo (y compris l'achat d'instruments financiers tels que des contrats à terme variables prépayés, des collars, des fonds d'échange ou des swaps d'actions, ou la réalisation de ventes à découvert).





CONFLITS D'INTÉRÊTS

Vous devez éviter tout conflit, ou apparence de conflit, entre vos intérêts personnels et les intérêts de notre entreprise. Vous devez Agir avec intégrité pour reconnaître et éviter les conflits d'intérêts susceptibles d'entraver votre capacité à prendre des décisions commerciales objectives, notamment lorsque des relations personnelles, un emploi extérieur ou des investissements sont en jeu. Des conflits d'intérêts peuvent survenir dans les cas suivants :

- Vous vous engagez dans des activités qui concurrencent, ou semblent concurrencer, les intérêts de notre entreprise.
- Vous laissez vos décisions professionnelles être, ou sembler être, influencées par vos intérêts personnels ou familiaux, vos relations amoureuses ou amicales.
- Vous utilisez une opportunité commerciale, un bien, une information ou une ressource de l'entreprise à des fins personnelles ou au profit d'autrui.
- Vous embauchez, encadrez ou avez un lien hiérarchique direct ou indirect avec un membre de votre famille, un partenaire amoureux ou un ami proche, ou avez la capacité d'influencer les opportunités d'emploi ou la rémunération de cette personne.
- Vous exercez des activités ou occupez un emploi extérieur qui nuisent à vos performances professionnelles ou qui interfèrent avec vos responsabilités chez PepsiCo.
- Vous détenez une participation dans une entreprise qui est ou pourrait devenir un fournisseur, un client ou un concurrent, ou avez un membre de votre famille qui en détient une. En général, il n'y aura pas de conflit d'intérêts si vous ou un membre de votre famille détenez une participation nominale au capital (généralement inférieure à 1 %).
- Vous travaillez pour, fournissez des services à, ou recevez tout autre avantage personnel d'un fournisseur, client ou concurrent actuel ou potentiel, ou avez un membre de sa famille qui le fait.

LE FAIT D'AVOIR UN CONFLIT D'INTÉRÊTS NE CONSTITUE GÉNÉRALEMENT PAS UNE INFRACTION AU CODE, MAIS LE FAIT DE NE PAS LE DÉCLARER EN CONSTITUE UNE.

Vous devez déclarer sans délai tout conflit d'intérêts réel ou potentiel lors de votre embauche, lorsque le conflit survient au cours de votre emploi, et annuellement lors de la formation sur le Code de conduite en accédant au lien suivant www.disclose.ethicspoint.com.

Vous n'êtes pas autorisé(e) à utiliser des marchés de prédiction ou des plateformes de paris similaires pour placer des paris basés sur des informations internes ou non publiques obtenues dans le cadre de votre emploi. Ceci est interdit, que vous le déclariez ou non.

Consultez notre Politique mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Pour déterminer si vous avez un conflit d'intérêts qui doit être déclaré, consultez la Politique mondiale en matière de conflits d'intérêts afin de vérifier si votre situation y est spécifiquement traitée. Sinon, posez-vous les questions suivantes :

- Mes intérêts extérieurs influencent-ils, ou semblent-ils influencer, ma capacité à prendre des décisions commerciales judicieuses?
- Ai-je un avantage personnel, ou l'apparence d'un avantage, à tirer de mon implication dans cette situation? Un de mes amis ou un de mes proches a-t-il quelque chose à gagner ou semble-t-il en tirer profit?
- Ma participation à cette activité pourrait-elle nuire, ou sembler nuire, à ma capacité à faire mon travail?
- Cette situation me pousse-t-elle à privilégier mes propres intérêts à ceux de PepsiCo? Est-ce que cela semble être le cas?
- Si la situation était rendue publique, en serais-je gêné(e)? Cela générerait-il l'entreprise?

Si vous répondez oui à l'une de ces questions, vous avez un conflit d'intérêts potentiel qui doit être déclaré.





COMMUNIQUER AVEC LE PUBLIC

PRISES DE PAROLE EN PUBLIC ET DEMANDES DE LA PRESSE

PepsiCo s’engage à fournir au public des informations exactes, claires, complètes et cohérentes. Vous ne pouvez pas parler au nom de notre entreprise sans autorisation préalable.

Aucun employé ou sous-traitant de PepsiCo n’est autorisé à accepter une entrevue ou une prise de parole en public, professionnelle ou personnelle, dans laquelle notre entreprise sera mentionnée ou évoquée, ni à publier de contenu vidéo ou écrit relatif à PepsiCo, sans le soutien et l’approbation d’un membre de l’équipe des communications de PepsiCo. Vous devez également obtenir l’autorisation, fondée sur une justification commerciale claire, de votre responsable direct et/ou de la personne au rang le plus élevé de votre équipe.

Si l’on vous contacte et que l’on vous demande de discuter des affaires de l’entreprise avec des membres de la presse, des investisseurs ou des analystes de marché, ne fournissez aucune information. Vous devriez plutôt les orienter vers le lien suivant : PepsicoMediaRelations@pepsico.com.



Pour plus d’informations, veuillez consulter notre Politique mondiale relative aux médias, aux prises de parole en public et aux publications ainsi que notre Politique mondiale en matière de divulgation.



MÉDIAS SOCIAUX

Nous encourageons les employés et les sous-traitants de PepsiCo à être fiers de leur relation avec PepsiCo et à établir des liens avec leur famille, leurs amis, leurs collègues et les consommateurs du monde entier via les médias sociaux. Lorsque vous le faites, gardez à l'esprit que la publication sur les médias sociaux peut entraîner des conséquences imprévues susceptibles d'affecter à la fois vous et PepsiCo.

Vous êtes tenu(e) de comprendre et de respecter notre Politique mondiale relative aux médias sociaux lorsque vous êtes actif/ve sur les plateformes sociales à des fins professionnelles, ou lorsque vous utilisez les médias sociaux à des fins personnelles si vous vous êtes identifié(e) comme employé de PepsiCo et/ou si vous utilisez du matériel ou des systèmes de l'entreprise.

Avant de vous lancer sur les médias sociaux, prenez connaissance de vos responsabilités conformément à notre politique, notamment :

- **Ne vous faites pas passer pour quelqu'un d'autre ou pour l'entreprise, et ne parlez pas au nom de l'entreprise.**
- **Ne divulguez jamais de renseignements personnels concernant les employés, les consommateurs, les visiteurs ou les abonnés en ligne, ni d'informations exclusives ou confidentielles concernant PepsiCo ou ses partenaires commerciaux.**

Évitez tout contenu harcelant, diffamatoire ou dénigrant, et faites preuve de respect envers les cultures du monde entier. N'oubliez pas que le contenu internet peut rester en ligne indéfiniment et qu'il est important que votre comportement en ligne reflète nos valeurs.

En raison des lois américaines spécifiques, les employés rémunérés à l'heure et non-cadres basés aux États-Unis sont soumis à une politique différente. Si vous avez des questions ou si vous n'êtes pas certain(e) que le contenu soit approprié pour être publié, consultez le Département juridique ou l'équipe de communication de votre région. Pour toute question concernant les Politiques relatives aux médias sociaux, envoyez un courriel à l'adresse GlobalSocialMedia@pepsico.com.



Consultez notre Politique mondiale relative aux médias sociaux pour obtenir des informations complètes.

Voici quelques exemples concrets d'utilisation des médias sociaux qui enfreignent nos politiques :

Conséquences imprévues : la publication de photos provenant des installations de PepsiCo pourrait révéler par inadvertance des informations confidentielles ou porter atteinte à la vie privée des employés de PepsiCo.

Quinze minutes de gloire : publier une photo d'une célébrité ou d'un chef d'entreprise visitant PepsiCo à titre privé.

L'exagération dans la promotion de PepsiCo : publier des informations sur un produit ou une campagne PepsiCo avant sa sortie officielle.

Parlez en votre nom propre : prise de parole non autorisée au nom de PepsiCo sur les médias sociaux.



AGIR AVEC INTÉGRITÉ DANS LE MONDE

PepsiCo Positive (pep+)
La Fondation PepsiCo
Soyez un bon citoyen
Activités politiques

En tant qu'organisation attachée à ses principes présente dans le monde entier, il est impératif pour nous de respecter, de soutenir et d'investir dans les populations et les communautés au sein desquelles nous vivons et travaillons.

Nous nous efforçons de mettre notre envergure mondiale au service du bien commun en mettant en place un système alimentaire plus durable et en concevant nos produits de manière à ce qu'ils profitent à nos consommateurs, nos fournisseurs, nos communautés et notre planète. Cela fait partie intégrante de notre mission qui consiste à *faire naître davantage de sourires à chaque gorgée et à chaque bouchée.*

41

41

42

42





PEPSICO POSITIVE (PEP+)

Chez PepsiCo, nous sommes engagés dans une démarche visant à transformer la manière dont nous cultivons nos ingrédients, dont nous fabriquons, transportons, vendons et conditionnons nos produits, ainsi que la manière dont nous inspirons les gens à travers nos marques.

pep+ est notre transformation stratégique globale qui place le développement durable au cœur de notre stratégie commerciale, cherchant à stimuler la croissance et à bâtir un avenir plus solide et plus résilient pour PepsiCo et les communautés où nous sommes présents. Grâce à pep+, nous cherchons à poursuivre la transformation de nos méthodes de travail, en inspirant nos partenaires, nos pairs et nos employés à collaborer pour promouvoir un changement positif.

pep+ vise à investir dans la construction d'une entreprise plus forte et plus résiliente. Pour cela, nous nous concentrons sur trois piliers interdépendants :



Agriculture positive :

Nous nous efforçons de nous approvisionner en cultures et en ingrédients de manière à préserver la terre et à renforcer les communautés agricoles.



Chaîne de valeur positive :

Nous nous efforçons de transformer notre chaîne de valeur pour la rendre plus circulaire, plus inclusive et plus innovante, dans l'intérêt des communautés et de la planète.



Choix positifs :

Grâce à nos marques, nous donnons aux gens les moyens de faire des choix réfléchis, d'égayer leur quotidien et d'avoir un impact positif sur le monde.

Pour en savoir plus sur PepsiCo Positive (pep+)



LA FONDATION PEPSICO

La Fondation PepsiCo a pour objectif de promouvoir l'impact social mondial de PepsiCo en soutenant les communautés et en contribuant à un changement positif et durable. Conformément à la stratégie d'impact social plus large de PepsiCo, la Fondation cherche à renforcer les systèmes alimentaires et à multiplier les opportunités en investissant dans l'accès équitable à une alimentation nutritive et à l'eau potable, dans l'agriculture et dans le développement de la main-d'œuvre.

La Fondation exerce principalement son influence par le biais d'un programme stratégique de subventions, de partenariats avec des organisations à but non lucratif de confiance, de l'engagement de ses collaborateurs au sein des communautés locales et d'actions de secours en cas de catastrophe, au moment et là où le besoin s'en fait le plus sentir.

Grâce à des décennies de collaboration avec des partenaires locaux, la Fondation PepsiCo a contribué à créer des solutions concrètes et menées par les communautés, qui ont un impact durable dans les communautés du monde entier.



SOYEZ UN BON CITOYEN

Nous Valorisons les réussites et vous encourageons à vous investir au sein de vos communautés en participant aux actions de sensibilisation de l'entreprise, au bénévolat et à d'autres actions qui ont du sens pour vous. PepsiCo est fière de collaborer avec des organisations à but non lucratif qui partagent notre engagement en faveur de la sécurité alimentaire, de l'accès à l'eau potable et des opportunités économiques. Pour en savoir plus sur notre programme mondial de bénévolat, rendez-vous sur [One Smile at a Time](#).

Nous offrons à nos employés des opportunités de bénévolat parrainées par l'entreprise dans des domaines en adéquation avec notre programme pep+. Lorsque vous faites du bénévolat ou soutenez une œuvre de bienfaisance, même pendant votre temps libre, vous devez obtenir une autorisation préalable avant d'utiliser les fonds, les actifs ou les ressources de PepsiCo, y compris, mais sans s'y limiter, les véhicules, les équipements, les imprimantes ou les logiciels de l'entreprise. Les organisations à but non lucratif éligibles que vous choisissiez de soutenir peuvent bénéficier d'un don jumelé d'entreprise de la Fondation PepsiCo. Rendez-vous sur [pepsicogivesback.com](#) pour en savoir plus, notamment sur les modalités du programme de dons jumelés.

Consultez notre [Politique mondiale en matière de dons](#).



ACTIVITÉS POLITIQUES

L'engagement politique et l'action en matière de politiques publiques (activité politique), y compris les contributions politiques, sont fortement réglementés; les restrictions et exigences varient à l'échelle mondiale. Il est strictement **interdit** :

- de vous engager dans des Activités politiques au nom de PepsiCo (directement ou par l'intermédiaire de tiers, tels que des consultants ou des syndicats professionnels) sans l'implication directe du Département des politiques publiques et des affaires gouvernementales de PepsiCo.
- d'utiliser les fonds ou les ressources de PepsiCo, de recevoir un remboursement de PepsiCo ou de suggérer le soutien de PepsiCo pour votre Activité politique personnelle.

Les contributions politiques ou les communications de PepsiCo sur des questions d'intérêt public n'ont pas pour but de vous influencer à adopter certaines idées ou à soutenir certaines causes. Vos décisions de consacrer votre temps ou votre argent à une Activité politique relèvent entièrement de votre choix personnel et sont volontaires.

Consultez notre [Politique mondiale relative aux activités politiques et publiques](#).



AGIR AVEC INTÉGRITÉ RESSOURCES

PepsiCo, Inc. 700 Anderson Hill Road Purchase, NY 10577

www.pepsico.com

© 2026 PepsiCo, Inc.

Dernière mise à jour : 15 septembre 2026

Le Code de conduite mondial de PepsiCo contient de nombreuses marques de commerce de grande valeur détenues et/ou utilisées par PepsiCo et ses filiales et sociétés affiliées pour distinguer ses produits et services d'une qualité exceptionnelle. Toutes les marques de commerce mentionnées ici sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Les photos et/ou images incluses dans notre Code de conduite peuvent ou non représenter les logos, marques, uniformes ou membres du personnel actuels et ne doivent pas être reproduites dans d'autres médias ou publications.

Département mondial de conformité et d'éthique de PepsiCo :

Pour toute question d'ordre général ou pour signaler une éventuelle violation de notre Code de conduite, envoyez un courriel à l'adresse PepsiCoComplianceandEthics@pepsico.com.

- Pour toute question concernant nos programmes de formation, envoyez un courriel à l'adresse PepsiCoComplianceTraining@pepsico.com.
- Pour toute question concernant les déclarations de Conflits d'intérêts, envoyez un courriel à l'adresse PepsiCoComplianceDisclosures@pepsico.com.
- Pour toute question relative à la lutte contre la corruption, envoyez un courriel à l'adresse SPA-ABAC@pepsico.com

Département juridique de PepsiCo :

Pour signaler une éventuelle violation légale, envoyez un courriel à l'adresse PepsicoLawDept@pepsico.com.

Ligne de signalement Speak Up :



Par téléphone : aux États-Unis et au Canada, composez le 1-866-729-4888; pour tous les autres pays, consultez les instructions d'appel international sans frais sur pepsicospeakup.ethicspoint.com.



Sur Internet à l'adresse www.PepsiCoSpeakUp.EthicsPoint.com.



En scannant le code QR pour une expérience optimisée sur téléphone cellulaire.



Pour consulter l'ensemble des politiques mondiales de PepsiCo, rendez-vous sur www.mypepsico.com.